



Sortie de fumée et tuyau évacuation condensation eau

Par **marie**, le **22/05/2009** à **11:42**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai fait installer il y a 6 mois, une chaudière fuel dans ma grange et fait placer la ventouse d'évacuation des fumées et tuyau condensation d'eau dans mon mur qui donne dans le terrain de mon voisin. Je ne savais pas qu'il fallait demander son autorisation. Je lui ai dit il y a environ 1 mois que j'avais installé cette chaudière car il ne s'était pas aperçu que les évacuations étaient faites. Il m'a alors dit que c'était pas aux normes mais la deuxième fois que je l'ai vu ; il m'a dit qu'il m'enverrait un recommandé si je ne faisais pas modifier mes sorties. Je ne trouve aucun texte de loi sur les chaudières fuel avec ventouse. Je voudrais faire ces modifications en accord avec la loi. Serait-il possible que vous m'indiquiez un site ou un texte pour que je puisse faire le nécessaire et que je n'ai pas d'autres problèmes avec mon voisin car il a l'air de m'en vouloir car je ne lui ai rien demandé et toutes les autres fois, il avait accepté mes demandes sans problèmes.

Avec mes remerciements